



Mesures à prendre suite à un décès

Par **DJ63**, le **12/12/2024** à **22:19**

Bonjour,

Un de nos amis est décédé; il a rédigé un testament olographe qu'il a conservé chez lui.; dans ce document , il désigne plusieurs personnes comme exécuteurs testamentaires.

Faisant partie de ces personnes , j'aimerais savoir comment procéder notamment vis à vis des héritiers (frère , neveux ...) qui , à priori , ignorent l'existence de ce document

De plus , le défunt possédait dans un coffre à son domicile des biens de valeur dont il nous avait indiqué , VERBALEMENT , leur répartition; peut on légalement suivre ces indications qui n'ont pas été enregistrées ?

Merci pour votre réponse .

Par **Marck.ESP**, le **13/12/2024** à **09:28**

Bonjour et bienvenue

Juridiquement, le notaire doit être informé de tout cela et donner ses indications, y compris pour l'ouverture éventuelle du coffre.

Par **youris**, le **13/12/2024** à **11:13**

bonjour,

votre ami n'a pas d'héritier réservataire, il peut léguer, par testament, ce qu'il veut à qui il veut.

votre ami possédait-il des biens immobiliers ?

salutations